



**INSCRIPTION AUX
ACTIVITES
PERISCOLAIRES**

L'accueil du matin

La restauration
scolaire

L'étude

L'accueil après
l'étude

Modalités
d'inscription

Calcul du quotient
familial

Facturation

L'ACCUEIL DU MATIN - CLEP

Organisé par le service Vie scolaire, l'accueil du matin offre la possibilité aux parents de déposer leur enfant à l'école, entre une heure et 10 minutes avant l'heure d'ouverture de l'école.

Il a lieu dans chaque école primaire et est encadré par des animateurs. Des activités manuelles, des jeux de société, mais aussi des moments calmes, sont proposés aux enfants, qui peuvent aussi parfaire leurs devoirs.

Le paiement se fait à la séance (quelle que soit la durée) ou au forfait :

2,10 € par séance et par enfant, jusqu'à 10 séances par mois
Un forfait de 17,85 € pour un enfant au-delà de 10 séances par mois
Un forfait de 15,75 € pour deux enfants au-delà de 10 séances par mois
Un forfait de 11,55 € pour trois enfants au-delà le 10 séances par mois
Un forfait de 10 € pour quatre enfants et plus au-delà de 10 séances par mois

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les élèves dont les deux parents travaillent sont inscrits prioritairement à la restauration scolaire. Ce sont les feuilles de paye ou les attestations de travail, fournis au service Vie scolaire, qui font foi. Le seul motif qui pourrait engendrer le refus d'un enfant serait le manque de place dans la salle de restaurant.

Ce temps est encadré par des animateurs. Il consiste principalement en une surveillance tant dans les salles de restaurant que dans les cours de récréation.

Les enfants allergiques peuvent être accueillis après une réunion de concertation entre le directeur de l'école, le médecin scolaire, le service Vie scolaire et l'animateur référent. En fonction de l'allergie dont souffre l'enfant, le repas pourra être adapté ou les parents fourniront un repas qui pourra être réchauffé dans toutes les écoles.

Dans le cas où les parents fournissent le repas, un tarif spécifique est alors appliqué.

Des tarifs dégressifs peuvent être proposés, renseignez-vous auprès du pôle Enfance Jeunesse / Vie scolaire / Sport.

Pour les familles qui n'habitent pas Le Pecq, le tarif maximum est appliqué.

L'ÉTUDE

Organisée par la Caisse des Écoles, l'étude offre aux enfants la possibilité de faire leurs devoirs, sous la surveillance d'enseignants ou d'animateurs. Elle a lieu dans chaque école primaire, **de 16h30 à 18 h (les départs ne peuvent être échelonnés).**

L'inscription est automatique et ne demande pas de démarche particulière de la part des parents.



Le paiement est à la séance ou au forfait :

3,10 € par séance et par enfant, jusqu'à 10 séances par mois
Un forfait de 25 € pour un enfant au-delà de 10 séances par mois
Un forfait de 23 € pour deux enfants au-delà de 10 séances par mois
Un forfait de 19 € pour trois enfants au-delà le 10 séances par mois.
Un forfait de 15,75 € pour quatre enfants et plus au-delà de 10 séances par mois.

LA GARDERIE APRES L'ETUDE

Ce service, organisé par la Caisse des Écoles, offre la possibilité aux parents de bénéficier d'une heure supplémentaire de garde au-delà de l'étude.

Cette garde est organisée dans chaque école primaire à l'issue de l'étude et est encadrée par des animateurs et des enseignants. Elle fonctionne comme la garderie du matin.

Les départs peuvent être échelonnés entre 18h et 19h.

Il est obligatoire d'être inscrit à cette activité pour pouvoir en bénéficier. Dans le cas contraire, des suppléments financiers seront facturés aux familles.

Le paiement, en plus de l'étude, se fait à la séance : 4,10 € quelle que soit la durée de garde.

Des suppléments seront appliqués si :

- La famille ne s'est pas inscrite à ce service et malgré cela, l'enfant est resté à l'école après 18h (10 € en plus des 4,10 €).
- La famille n'a pas récupéré l'enfant à 19h (10 € en plus de l'étude et de la garderie, avec une possibilité d'exclure l'enfant définitivement de cette garderie après trois retards non justifiés).

Si le nombre d'enfants inscrits à ce service est insuffisant, il pourra être interrompu.

MODALITÉS D'INSCRIPTION...

CONSTITUTION DU DOSSIER :

À l'Hôtel de Ville : Accueil Jeunesse, Sport et Vie scolaire

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, le samedi de 8h30 à 12h.

À la mairie annexe des Vignes-Benettes :

Le mardi de 14h30 à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30, le vendredi de 14h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

PIÈCES À FOURNIR :

- Fiche sanitaire dûment remplie
- Dernière feuille de paye ou contrat de travail de chacun des parents

**► INSCRIPTION DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES, AVANT LE 26 AOÛT 2011.
AU-DELÀ DE CETTE DATE, L'ENFANT SERA INSCRIT SUR LISTE D'ATTENTE.**

FACTURATION...

L'ensemble de ces activités fera l'objet d'une facture unique éditée par la Régie centrale à la fin de chaque mois.

Cette facture vous est adressée par courrier. Vous pouvez vous en acquitter en ligne, par courrier (en veillant à accompagner votre chèque du coupon du règlement), à l'Hôtel de Ville ou à la mairie-annexe des Vignes-Benettes, par chèque, carte bancaire ou espèces.